

Charte d'utilisation de l'informatique et d'internet

L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. (Préambule de la loi informatique et libertés 1978).

Je soussigné(e), m'engage :

1) Pour l'utilisation du réseau informatique

- à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir des conséquences négatives sur l'outil informatique et le réseau
 - pas de modification volontaire de la configuration d'un ordinateur, le rendant non conforme à son usage normal habituel
 - pas d'introduction volontaire de logiciels (notamment de jeux)
 - pas d'intrusion dans les zones du réseau non autorisées
 - pas de téléchargement, pas d'installation de logiciels
- à signaler toute dégradation de matériel constatée
 - problèmes de fonctionnement d'un poste
 - dégradations du matériel
- à être responsable de mes utilisations
 - pas de connexion avec un autre compte que le mien
 - déconnexion systématique en fin de session de travail
- à respecter la législation française sur la propriété intellectuelle
 - pas de copie, de modification de fichiers d'un autre utilisateur sans son autorisation
 - pas de copie de logiciels commerciaux
 - pas de destruction (volontaire ou non) de fichier d'autres utilisateurs ou de fichier système

2) Pour Internet

- à avoir une utilisation raisonnée d'Internet
 - aucun téléchargement qui n'aurait été demandé par l'adulte responsable de l'activité en cours
 - pas d'utilisation d'Internet sans autorisation d'un adulte de l'équipe pédagogique
 - pas d'utilisation d'Internet pour autre chose qu'une activité pédagogique
 - pas de connexion à des services de dialogue en direct (IRC, ICQ, CHAT...)
 - ne jamais laisser mon nom, mon adresse électroniques, à la violence ou à la haine raciale,
 - ni diffamation, ni injures, ni propagation de fausses nouvelles...